



# Rapport d'activité 2017



# Sommaire

| Comité                                    | 4  |
|---|----|
| Mer et gouvernance                        | 6  |
| Pêche et Europe                           | 7  |
| Cohabitation et partage de l'espace marin | 8  |
| Qualité de l'eau                          | 10 |
| Ressource et gestion des stocks           | 12 |
| Licences                                  | 14 |
| Zoom : DECIDER                            | 15 |
| Parc Naturel Marin d'Iroise               | 16 |
| Sécurité, formation et social             | 18 |





# Edito

2017 a bel et bien été une année de transition et de fluctuations pour la pêche et le CDPMEM29 lui-même : un nouveau président, un nouvelle équipe et des enjeux tangibles.

L'état de santé de l'Europe se répercute incontestablement sur notre activité, comme le démontre actuellement les négociations sur le Brexit, et apporte avec lui son lot de réglementations qui semblent contraindre un peu plus les pêcheurs. Il s'agit donc pour nous, professionnels, de non seulement défendre nos intérêts mais également de revendiquer notre poids dans l'économie de tout un pays.

Le Finistère concentre la plus grande flottille mais également la plus grande diversité d'activités et de métiers. Notre territoire est sans conteste le miroir de l'état actuel de la pêche, et qui, ces derniers temps, fait face à des difficultés.

2017 est également une année pleine de projets qui ont porté leurs fruits, comme vous pourrez le constater dans ce document.

Pour cette nouvelle année, de grands chantiers se poursuivent afin de défendre et de protéger nos intérêts communs. Dans quelques semaines sortira officiellement le livre noir de l'obligation de débarquement réalisé par le CDPMEM29 avec la participation de ces partenaires (OP, armements et comités), et qui sera porté au Parlement européen. Nous espérons qu'il en ressortira des solutions concrètes qui répondent aux attentes de toute la profession.

2018 est aussi le temps de renforcer notre position sur les négociations à venir : que ce soit dans les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ou dans la définition spatiale des EMR. La pêche ne constitue pas une variable d'ajustement dans ces discussions et ne doit en aucun cas être laissée-pour-compte.

Enfin, les réformes, quelles soient sociales ou professionnelles, se poursuivent. Elles concernent le permis d'armement ou encore la formation et touchent toutes les entreprises de pêche. Il est indispensable là encore de défendre nos droits et d'accompagner au mieux toute la profession dans ce dédale de réglementations.

#### Yannick CALVEZ

Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Finistère



# Le Comité

#### Solenne Le Guennec

• Coordination • Suivi FEAMP • Social • Guichet à l'installation • PNMI • Dossiers transversaux





#### Maryse Lagathu

• Comptabilité • Gestion caisse de garantie contre les intempéries • Gestion caisse d'entraide Guilvinec et Finistère • Suivi administratif Ecloserie du Tinduff



Mathilde Fresnais

 Communication Evénementiel • Emploi formation

#### **Marion Debasly**

• Langoustine • Pêche côtière • Pêche hauturière • VALPENA •CCR Sud



## Du changement dans l'équipage :



En janvier 2017 a eu lieu l'assemblée générale du Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Finistère. Yannick Calvez caseyeur et patron de Kreiz An Armor succède donc à Jean-Jacques Tanguy. Guy Le Moigne, vice-président, le seconde dans ses dossiers. Les nouveaux membres du bureau sont : Patrick Andro, Gaël Abjean, Patrice Pétillon, Marc Lars, Philippe Perrot, Alain Thomas, Emmanuel Kelberin et Erell Pellé.



Romain Le Bleis a quitté le Comité en mars 2017 pour explorer de nouveaux horizons. Pendant 5 ans Romain a travaillé au Comité : véritable touche à tout, Romain, en charge des dossiers formation, pêche à pied et crustacés, s'occupait également de la communication et réalisait films et photos pour le Comité. Il poursuit dans cette voie en montant sa propre société de production. On lui souhaite bon vent!

Marc Bigot prend sa retraite. Cet ancien permanent du Comité Local des Pêches de Concarneau en a vu passé des bateaux. En charge des dossiers : emploi, sécurité, social et promotion des métiers et événementiel, Marc se retire sur sa terre natale mais il gardera certainement un pied sur le port de Concarneau.





Quiterie Sourget était en charge des dossiers pêche côtière et hauturière, pilotait les enquêtes VALPENA en Finistère, gérait la cohabitation et le partage de l'espace marin dans les dossiers EMR. Ingénieure halieute de formation, Quiterie participait également à plusieurs projets techniques comme LANGOLF TV, SURTINE ou DIRAPEN. Quiterie travaille désormais pour l'association AGLIA à Lorient.

# Le Comité

#### **Justine Gueguen**

• Secrétariat • Comptabilité • Suivi administratif • Caisse de garantie contre les intempéries





#### Joël Le Gall

• Gestion des licences • Coquillages • Suivi qualités des eaux • Guichet à l'installation

#### **Erwan Quemeneur**

• Relations PNMI • Suivi programme Langouste • Crustacés • Pêche à pied • Goémonier • Cohabitation • CCR Nord • Télécapêche



#### Virginie Lagarde

• Sécurité • EMR • PNMI • Natura 2000 • Dossiers environnementaux • Planification granulats • Energies marines







650 navires de pêche professionnels

La pêche finistérienne en chiffres



70 000 T débarquées par la filière algues



2500 marins professionnels



25% de la pêche débarquée en France



100 000 T débarquées par la filière thon tropical



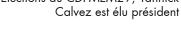
60 052 T débarquées dans les criées finistériennes en 2017



Janvier : Remise des prix au parlement européen à Bruxelles pour le Programme langouste



Janvier: Elections du CDPMEM29, Yannick





Juin : Défi des ports de pêche et journée sécurité à Lesconil



Novembre : Création de la licence algues de rives



Crédit photo : Soizic Cuisinier



Octobre : Invitation des sénateurs et députés du Finistère au Comité Départemental des Pêches et Elevages Marins

Décembre : Elaboration du livre noir sur l'obligation de débarquement



# Mer et gourvernance

Echanges et discussions entre députés, sénateurs et pêcheurs professionnels au Comité Départemental des Pêches.

de présenter le secteur de la pêche professionnelle aux sénateurs députés de nos circonscriptions, le Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Finistère (CDPMEM29) a organisé un temps d'échange et de réflexions sur les enjeux de la filière vendredi 03 novembre dans les locaux du Comité.

Plusieurs sénateurs et députés étaient présents ainsi que les membres du bureau du CDPMEM29 qui représentent les différents métiers de la pêche. Les sujets abordés étaient nombreux : la présentation de la filière et son impact économique sur le territoire, la Politique Commune de la Pêche (PCP) et le FEAMP, les projets et programmes auxquels le CDPMEM29 participe avec l'aide des pêcheurs (VALPENA, une cartographie des activités de pêche faite par et pour les pêcheurs, le programme d'amélioration de sélectivité de la langoustine en golfe de Gascogne, le programme de reconquête de la langouste rouge et bien d'autres).

Les enjeux actuels de la filière ont été plus particulièrement développés avec les problèmes de qualité de l'eau, le maintien de la capacité de pêche actuelle, les écueils quant au renouvellement de la flottille et des hommes, la formation et le cadre réglementaire de travail des mineurs embarqués, l'impact des Energies Marines Renouvelables sur les zones de pêche et évidemment les enjeux du Brexit.

Les deux heures de présentation et de discussion entre pêcheurs, élus et permanents du Comité se sont achevées sur un moment de convivialité autour d'un buffet. Cette invitation a été l'occasion d'une prise de contact entre nouveaux élus et professionnels, mais également de faire remonter certaines problématiques auxquelles la filière doit faire face.



Sénateurs et députés ont discuté avec les membres du bureau du CDPMEM29 des problématiques actuelles de la pêche finistérienne.

# Signature DLAL FEAMP

Mise en place du **Groupe d'Action Iocale Pêche et Aquaculture (GALPA)** pour le Pays de Brest et le Pays de Cornouaille et de Morlaix en Septembre 2017.

Les GALPA, permettent la mise en place de projets de développement local, avec comme objectifs la promotion de la croissance économique, l'inclusion sociale et la création d'emplois pour les populations dont l'activité est relative à la pêche maritime et aux élevages marins.

# Pêche et Europe

## Livre noir de l'obligation de débarquement

Suite à une proposition d'Isabelle THOMAS pour mieux qualifier et lister les difficultés liées à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, le CDPMEM29 a rédigé le « livre noir de l'obligation de débarquement ».

Quiterie SOURGET s'est appuyée sur le rapport d'une stagiaire qui a interrogé une vingtaine de pêcheurs de différents métiers et de différentes façades et dont les pratiques de pêche étaient également diverses. Des entretiens ont également été réalisés avec les OP, des membres de la DDTM, des scientifiques, des criées, des organisations de valorisation d'écoproduits, etc. afin de recenser les difficultés et les limites de cette réglementation.

Ce document insiste sur le fait que les professionnels partagent et soutiennent les objectifs de la PCP et sont les premiers à vouloir améliorer la sélectivité. Cependant, ils craignent les effets pervers de la mise en œuvre de l'OD. Le rapport est principalement construit autour trois axes.

- 1- Difficultés pour la mise en œuvre de l'OD
- 2- Les mesures et leurs limites
- 3- Les propositions

Le document montre que de nombreuses questions restent en suspens notamment sur les choke species. Le résultat de ces travaux a déjà permis d'axer les priorités sur une utilisation plus large des flexibilités introduites dans la PCP et une demande d'autorisation d'un minimum global de rejets (ex : exemption de minimis sur le total des captures annuelles de toutes les espèces soumises à l'OD).

La version définitive du document et sa traduction an anglais se finalisent. Il sera présenté au parlement dans les semaines à venir par l'intermédiaire d'Isabelle Thomas.

Le livre noir est disponible sur le site internet du comité.



Suite à l'obligation de débarquement, afin de permettre aux langoustiniers de continuer à remettre les langoustines sous taille à la mer, l'amélioration des pratiques de tri pour augmenter la survie des langoustines ainsi que le calcul du taux de survie des langoustines étaient attendu par les instances européennes. Suite à la proposition des langoustiniers, le CDPMEM29 a été à l'initiative



d'une demande de mise en place de dispositif de retour rapide à l'eau des langoustines sous taille (goulottes) sur tous les navires.

Le CDPMEM29 a donc suivi avec attention le programme SURTINE porté par l'AGLIA qui consistait à :

- Améliorer les connaissances sur la survie des langoustines pêchées au chalut dans le golfe de Gascogne.
- Améliorer les pratiques de tri à bord et équipement de table de tri / goulottes.
- Améliorer la sélectivité sur la pêcherie langoustinière.

A la demande d'AGLIA, le CDPMEM 29 a réalisé 2 films de vulgarisation du programme SURTINE, dont un a été présenté à Bruxelles.

- Evaluation de la survie des rejets de langoustines https://www.youtube.com/watch?v=k3TtBPszbDI
- Les langoustiniers au coeur de l'amélioration de la survie des langoustines https://www.youtube.com/watch?time\_continue=523&v=umcTKgawtyQ

Ainsi en 2017, l'ensemble des navires langoustiniers du golfe de Gascogne étaient équipés en dispositifs de retour rapide des langoustines sous taille à la mer. Le taux de survie des langoustines sous taille a été calculé à 51,3% avec l'utilisation des goulottes. Ces résultats ont permis une exemption de l'obligation de débarquement pour survie élevée de la langoustine.



# Cohabitation

Chaque année ont lieu la Conférence Manche-Centrale Gentlemen-Agreement et le Comité consultatif mixte de la Baie de Granville. Ces deux rendez-vous annuels régissent les accords de gestion des pêches et de cohabitation, mais également le partage de l'espace marin entre les différents pavillons (français, anglo-normands, anglais, hollandais). Le CDPMEM29 participe activement à ces réunions dans certaines zones de la manche Ouest.

#### **Conférence Manche Centrale**

Les 29 et 30 mars 2017 s'est tenue la 38ème conférence Manche-Centrale Gentlemen-Agreement à Cherbourg. Même si quelques incidents ont été relevés, le bilan de l'année 2015/2016 a été positif pour la cohabitation entre chalutiers et caseyeurs. Malgré les négociations de la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, la volonté de continuer ces accords hors du cadre politique et administratif est réaffirmée et renforcée. Le CDPMEM29 a fait la demande pour que les fileyeurs puissent intégrer ces discussions.

#### Comité consultatif de la baie de Granville

Les 05 et 06 octobre 2017 a eu lieu la 42 ème session du Comité consultatif mixte de la Baie de Granville. Les grands débats cette année se sont orientés sur la révision du Traité de la Baie de Granville pour prévenir d'un éventuel déplacement de l'effort de pêche quant à l'issue du Brexit. La révision du Traité permettra d'aborder les préoccupations actuelles. Des discussions ont été avancées sur le contrôle des eaux dans la Baie de Granville par Jersey et la France afin de protéger cette zone. Si rien n'est encore fixé, des hypothèses ont également été émises quant à l'accès et aux droits commerciaux entre la France et le Royaume-Uni. Les questions environnementales devraient être incluses elles aussi dans la révision du Traité.

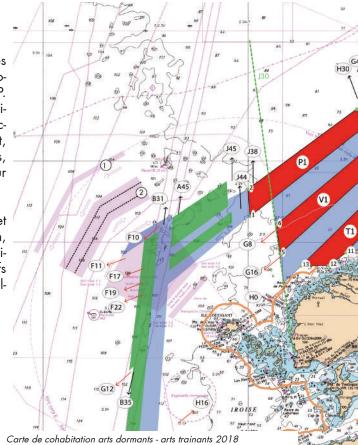
## Zones de cohabitation du Nord Finistère

Créé au début des années 1990, l'accord de cohabitation Nord Finsitère permet une alternance de fréquentation des zones pour les métiers des arts trainants et des arts dormants. Une réunion se tient chaque année afin de définir les cartes de carroyage (carte A et carte B) et leurs dates d'application.

## Suivi des Conseils Consultatifs (CC)

Créés en 2004, les Conseils Consultatifs (CC) réunissent tous les acteurs et parties prenantes du secteur de la pêche afin de favoriser leur participation dans l'élaboration et la gestion de la PCP. Les Conseils Consultatifs sont composés de représentants de la filière (pêcheurs, comités professionnels, organisations de producteurs, etc.) et de groupes d'intérêts (protection de l'environnement, consommateurs représentants de la pêche récréatives et aquacoles, etc.) auxquels viennent assister des scientifiques afin d'ajouter leur expertise sur certains sujets.

Le rôle des Conseils Consultatifs est d'élaborer des suggestions et des recommandations sur les aspects de la pêche (cohabitation, quotas, etc.) dans la zone qu'ils couvrent. Le CDPMEM29 participe à deux types de Conseils Consultatifs, les Conseils Consultatifs Nord et Sud. Un minimum de trois rencontres par Conseils Consultatifs de deux à trois jours chacune ont lieu chaque année.



# & partage de l'espace

## Projets éoliens flottants : discussions en cours pour les projets en Nord et Sud **Bretagne**

Deux zones ont été identifiées comme propices pour l'accueil de projets éoliens flottants au Nord et au Sud de la Bretagne. Pour les comités de pêche professionnelle, si l'identification des macro zones a bien pris en compte contraintes environnementales et militaires, elle n'a pas du tout considéré l'activité importante et la dépendance de la flotte de pêche professionnelle dans ces zones.

Les zones déterminées dans ces projets ne tiennent pas compte des contraintes pour la flottille en cas de report de pêche. 203 navires ont déclaré travailler à l'intérieur de ces zones, celles-ci représentent à fortiori des enjeux de cohabitation (entre les différents métiers mais également entre navires français et étrangers) importants et suffisamment complexes.

Les CDPMEM bretons et ligériens tiennent à ce que le développement et la planification des EMR soient

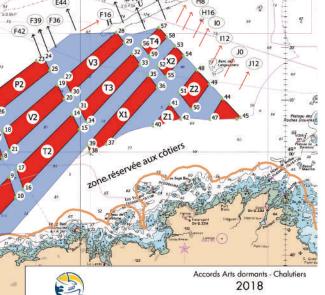
co-construits et concertés avec les pêcheurs professionnels. Les comités des pêches sont donc disposés à participer à une meilleure définition des zones de développement des EMR avec la Région et l'Etat en vue de trouver des solutions moins impactantes pour l'activité pêche et donc un meilleur partage de l'espace

« Les Comités bretons estiment que cette concertation sur la définition des macrozones de développement de l'éolien flottant n'est pas achevée et que la localisation de ces zones n'est pas figée.»

Une étude a été réalisée en août 2017 par le CDPMEM 56 pour le site Groix -Belle Île. Afin de démontrer l'influence et les impacts de ces projets sur la flotte de pêche bretonne, les données VALPENA été utilisées pour visualiser l'activité manière spatio-temporelle.

Ces données ont démontré un taux de dépendance spatiale et temporelle (IDS et IDT) élevé pour les navires bretons et ligériens. Sur le site Groix Belle Île, la fréquentation moyenne est de 49 à 75 bateaux par mois et concerne 17 métiers différents

La même utilisation sera faite des données VALPENA pour renégocier les zones de développement de l'éolien flottant à l'échelle de la région Bretagne.



#### CARTE A NORD ET OUEST FINISTÈRE

Contact en mer ; 8 / 9 / 15 VHF

dates d'application de la carte B - du 07/01 au 29/01 - du 07/03 au 28/03

du 04/05 au 26/05

du 30/06 au 27/07 du 31/08 au 23/09 du 29/10 au 21/11



## VALPENA, un an de plus.

Le programme d'éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités (VALPENA) est le fruit d'un travail partenarial entre différents comités des pêches (bretons et ligériens), des équipes scientifiques et des pêcheurs volontaires dont le but est d'apporter une information géographique normalisée et des données quantitatives selon une méthode scientifique établie.

Ces données spatio-temporelles fines permettent d'approfondir les connaissances sur la fréquentation des navires de pêche sur telle ou telle zone. Celles-ci sont utilisées dans les négociations et les études portant sur l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin comme par exemple les EMR.

En 2017, le CDPMEM29 a rencontré plus de 170 navires qui consistait un plan d'échantillonnage, et remercie les professionnels qui ont participé à ces enquêtes.

La pêche est un métier en perpétuel mouvement. Votre activité évolue en permanence et il est primordial que les données reflètent ces évolutions

En 2018, la totalité des navires finistériens seront contactés.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

# Qualité de l'eau

# Des changements dans la surveillance sanitaire conchylicole au 1er janvier 2018

A partir du 1er janvier 2018 les prélèvements des réseaux REPHYTOX ET REMI ne seront plus effectués par l'IFREMER suite à une refonte de ses missions. Les prélèvements sanitaires seront donc assurés par les Laboratoires départementaux d'analyses. Pour les zones d'accès difficiles ou nécessitant du matériel spécifique, ces derniers pourront faire appel aux CDPMEM ou aux Comités Régionaux de la Conchyliculture (CRC).

Dans le Finistère, les prélèvements seront pris en charge par le laboratoire LABOCEA. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu afin de référencer les différentes zones difficilement accessibles mais également la future organisation de cet échantillonnage (transport, étiquetage, matériel nécessaire, etc.). Les permanents des CDPMEM et des CRC impliqués dans les missions de prélèvement devront strictement respecter les prescriptions émises par le laboratoire et feront le lien avec les professionnels impliqués.

# Coquillages en rade de Brest : pêcheurs professionnels, CDPMEM29 et Ifremer donnent l'alerte.

A la demande des pêcheurs professionnels, une réunion a été organisée lundi 11 décembre 2017 avec le Sous-préfet Ivan Bouchier et le Député Didier Le Gac concernant les problèmes de mortalité des coquillages.

Depuis l'ouverture de la campagne coquillière en rade de Brest, plusieurs problèmes environnementaux ont été constatés. Le premier, présent depuis 2014, concerne l'ASP, une toxine produite par une microalgue (Pseudo-nitzschia), stockée par la coquille Saint-Jacques, et qui fortement l'exploitation quand elle ne l'interdit pas totalement. Le deuxième constat inquiétant et inédit est la mortalité importante des pétoncles noirs (espèce emblématique de la rade de Brest) et de l'huître plate. La ressource a diminué de 90% en l'espace de 6 mois sans explication, alors qu'aucune pêche n'est permise durant cette période.

Ces deux problématiques combinées mettent en grandes difficultés les entreprises de pêche. Avec les différentes vagues d'ASP, qui ont même conduit en 2014/2015 à clore la campagne de coquilles Saint-Jacques, la rade de Brest a déjà perdu

en quatre ans un tiers de sa flottille, passant de 70 bateaux en 2013 à 38 en 2017. Ces navires de moins de 11 mètres dépendent de la rade en hiver puisque les conditions météorologiques ne leur permettent pas de naviguer en mer d'Iroise à cette saison. Ces pêcheurs, qui ont toujours travaillé dans une logique de pêche durable et raisonnée, rencontrent cette année de graves difficultés financières et posent la question de leur avenir.

Le début de campagne de pêche coquillère 2017/2018 révèle donc une situation alarmante. Aujourd'hui les pêcheurs s'adressent directement au ministre de la Transition écologique

et solidaire, Nicolas HULOT. Ils souhaitent d'abord connaître la cause de ces problèmes environnementaux, et demandent que des études scientifiques soient menées. Le temps d'obtenir ces résultats, ils souhaitent également qu'une aide d'urgence soit déployée afin de soutenir leurs entreprises.

Une lettre a été adressée par le CDPMEM29 au ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot, le mardi 12 décembre 2017, le sollicitant pour entretien avec la profession.

Les discussions se poursuivent en ce début d'année.



# Qualité de l'eau

# ZOOM : DIRAPEN

## Diversification de la pêcherie de la RAde de Brest par l'étude de semis de PEtoncles Noirs

Le projet Diversification de la pêcherie de la RAde de Brest par l'étude de semis de PEtoncles Noirs (DIRAPEN) a vu le jour il y a 3 ans. Ce projet piloté, par le CDPMEM29 en partenariat avec l'écloserie du Tinduff et l'Ifremer et financé par France Filière Pêche, part d'un constat simple : en 30 ans le stock sauvage de pétoncles a été divisé par 10 passant de 700 tonnes de production dans les années 1970 à 70 tonnes aujourd'hui.

parallèle de la disparition progressive des gisements sauvages de pétoncles noirs, la pêche en rade de Brest doit également faire face à plusieurs enjeux. L'apparition de la toxine ASP qui rend impropre à la consommation la coquille Saint-Jacques (sauf parfois après décorticage) et les questionnements entre l'interaction de la drague à praire sur le maërl présent en Rade de Brest. Il était donc important de trouver des solutions et d'envisager un report de l'activité durable pour les 40 licenciés en établissant les conditions de soutien du stock de pétoncle noir.

Le pétoncle noir présente plusieurs avantages:

- Il élimine rapidement la toxine ASP -Non seulement il se développe sur des sédiments coquilliers, mais la drague utilisée pour pêcher le pétoncle ne possède pas de dents ce qui limite l'interaction avec les espèces benthiques et particulièrement le
- La rade de Brest présente par bien des aspects une niche écologique favorable pour l'ensemencement de naissains de pétoncles.
- Le pétoncle noir représente un intérêt économique pour les professionnels de la filière.

Afin de soutenir le développement gisements sauvages de pétoncles noirs, le CDPMEM29 et l'écloserie du Tinduff ont procédé au «Sea Ranching», un procédé dont le but est semer des naissains de pétoncles noirs . Dans le cadre du projet DIRAPEN, trois zones expérimentales ont été retenues, en concertation avec les pêcheurs en

rade de Brest (le Roz, Roscanvel et Kerdrein). Au total ce sont 800 000 naissains répartis sur les trois zones qui ont été ensemensés. Une fois les semis terminés, un suivi temporel de l'évolution de la densité des pétoncles semés a été réalisé par des plongeurs de l'Ifremer afin d'analyser la quantité de pétoncles vivants et de pétoncles morts sur des cadrats d'1m2. Une densité de pétoncles plus importante à la fin de l'expérimentation qu'au début a été constatée seulement sur le Roz. Cette zone a été la seule qui a reçu un apport d'attrait constituant un habitat d'accueil supplémentaire pour permettre aux pétoncles noirs de s'abriter contre les prédateurs et de se développer.

En 2017, les conclusions de l'étude ont été positives. Non seulement la rade de Brest présente des zones intéressantes pour l'ensemencement et le soutien des stocks sauvages de pétoncles noirs, mais ces activités sont également bénéfiques pour la biodiversité marine côtière du secteur.







Le 20 décembre 2016, le Comité Départemental des Pêches s'est vu attribué le trophée Ruban vert par la Fondation Blue Fish pour son programme de reconquête de la Langouste rouge qui réunit l'ensemble des 3 piliers du développement durable (environnemental, social et économique). Le CDPMEM29 a présenté ses travaux et la démarche des «Pêcheurs partenaires» le 31 janvier au

Parlement européen à Bruxelles.

Ce travail, piloté par le CDPMEM 29 et financé par FFP, la Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère, a impliqué une

cinquantaine de pêcheurs volontaires sur le littoral Manche et Atlantique en 2016. Une récompense qui démontre le travail en collaboration étroite avec les pêcheurs.

Mis en place en 2015, le programme langoustes rouges a débuté par une campagne de marquage de langoustes hors taille capturées par les professionnels. Ces premiers travaux avaient permis de relever la présence de la langouste afin de caractériser son habitat naturel et également d'appréhender l'espèce durant les différents stades de sa vie.

De nouveles règles de gestion ont été mses en place à l'échelle nationale. L'encadrement de la pêcherie est nécessaire si l'on veut que le recrutement constaté ces dernières années profite à tous.



# Suivi des discussions sur la raie brunette

Tout au long de l'année 2017, les structures professionnelles bretonnes se sont fortement mobilisées et opposées à la pêche scientifique contingentée de la raie brunette dans l'objectif d'ouvrir une pêche commerciale à tous avec quota de raie brunette isolé du TAC global. Cependant, la Commission Raies et Requins du CNPMEM réunie le 22 janvier dernier, a voté la reconduction de l'encadrement scientifique de cette pêcherie avec protocole scientifique.

Dans ces conditions, les structures professionnelles bretonnes réaliseront une implication minimale dans le suivi du protocole scientifique 2018.

Le formulaire de demande d'autorisation de pêche scientifique de la raie brunette pour la campagne 2018 est à remettre à votre OP ou votre CDPMEM, avant le 28 février 2018, pour que nous puissions les transmettre à la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA).

La pêcherie étant encadrée par un protocole d'auto-échantillonnage, les feuilles seront à remplir à chaque sortie en mer.

# — & gestion des stocks

# ZOOM : Langoustine et évaluation du stock

La langoustine du golfe de Gascogne est une espèce emblématique pour la pêche française et notamment finistérienne. En vue d'évaluer le stock de langoustines en golfe de Gascogne et de protéger la ressource, pêcheurs professionnels et scientifiques ont mis leur savoir et leurs compétences en commun dans le cadre du programme Langolf TV, mené en partenariat avec le CNPMEM et l'Ifremer et financé par FFP.

Le principe : échantillonner grâce à la vidéo sous-marine les terriers de langoustines sur une zone définie, la Grande Vasière. La première phase du programme (2014 - 2015) a permis d'évaluer à cinq milliards le nombre de terriers sur toute l'aire de la grande vasière, avec une concentration plus importante de l'habitat au Nord et sur la partie centrale.

En 2016, cette méthode expérimentale a été validée par le CIEM pour l'évaluation des stocks et a permis à la langoustine du golfe de Gascogne d'être considérée comme un stock à évaluation analytique. Ainsi, à la place d'avoir une préconisation de 20% de quota chaque année par principe de précaution, le CIEM peut proposer un quota en adéquation avec la réalité de la biomasse présente.

Le CDPMEM29 suit ce programme, les permanents ayant déjà embarqué à 2 reprises en 2014 et 2015. Le CDPMEM29 s'est engagé à réaliser un film de vulgarisation de ce programme d'ici 2019.





# Licences

# Projet BAITEFISH et licence nasse à poissons

Les nasses à poissons (casiers) sont de plus en plus utilisées dans les eaux bretonnes, principalement pour pêcher le congre.

Face à ce développement et par crainte d'une trop forte pression de pêche, les professionnels ont souhaité réglementer l'activité en mettant en place une licence « Nasse à poissons ». Des discussions entre les comités et les professionnels ont eu lieu afin de déterminer les éléments qui définiront la future licence. La mise en place de celle-ci devrait avoir lieu courant 2018.

En parallèle, le projet BAITFISH (projet FEAMP) lancé cette année par lfremer vise à concevoir une nouvelle nasse pour une certaine espèce de poisson d'intérêt commercial (espèce non définie pour le moment).

Le CDPMEME 29 est associé au projet pour faire le lien avec la profession afin que les connaissances des pêcheurs puissent être intégrées au mieux. Néanmoins, une attention particulière sera portée au fait que la future nasse ne devra pas être conçue pour pêcher des crustacés. En effet, un des problèmes récurrents rencontrés par les professionnels est la pêche de crustacés normalement interdite avec les nasses à poisson.

La délibération 2017-023 encadrant la pêche des crustacés en Bretagne interdit la pêche des crustacés à l'aide d'un casier à parloir (hors Ille et Vilaine). Un casier à parloir est considéré ainsi lorsqu'il n'est pas équipé d'une goulotte rigide, droite ou conique de 140mm ou plus et/ou lorsqu'il possède un cloisonnement ou un dispositif anti-retour.

## Nouvelle licence algues de rives

L'encadrement de la récolte d'algues de rives par la création d'une nouvelle licence en novembre 2017 permettera d'assurer une gestion plus fine de la biomasse et d'ajuster l'effort de pêche en lien avec l'état de la ressource. La licence permettera également plus de souplesse car les récoltants ne seront plus soumis ni aux arrêtés d'ouverture et de fermeture des zones, ni aux délais de consultations publiques.

Le montant annuel de la licence algues de rives a été fixé à 100 euros. Il faut ajouter à cela 30 euros par groupes d'algues et par zones exploitées.

Ce système de timbre permettera également de libérer de la place pour les nouveaux récoltants ou de conforter les anciens dans leur activité.



Récolte d'algues de rives Crédit photo : Soizic Cuisinier

# Licence bar : ce qui change en 2018

La licence bar 2018 comprend de nouvelles réglementations européennes qui scinde la pêche au bar au niveau du 48 ème parallèle avec des mesures coercitives pour le Nord. Dans ce contexte, la révision de l'encadrement national des licences bar a nécessité de nombreuses discussions auxquelles le CDPMEM29 a participé.

Licence bar 2018, rappel:

Au Nord, la pêche au bar est interdite toute l'année pour tous les métiers excepté pour les métiers de l'hameçon, du filet, du chalut de fond et pour les sennes danoises/écossaises avec un moratoire en février et mars.

Pour le golfe de Gascogne les réglementations sont un peu moins contraignantes, elles restreignent néanmoins la pêche au bar par un plafond maximal de captures à l'échelle de la pêcherie.

# Licences

# ZOOM : Programme DECIDER

La Bretagne compte 14 sites Natura 2000 où l'on peut observer la présence de maërl, une algue calcaire rouge qui se développe en banc et dont la prolifération est altérée suite à son extraction intensive pour l'agriculture jusqu'à la fin des années 2000. Cette exploitation a été interdite depuis, le maërl présentant des enjeux environnementaux communautaires.

Cette algue, qui se développe sur les fonds marins, abrite une biodiversité très riche. Sa complexité architecturale permet la formation de niches écologiques pour la faune et la flore. A fortitori, elle joue un rôle essentiel pour la préservation de la ressource halieutique.

Suite à la circulaire du 30 avril 2013 relative à la prise en compte des activités de pêche professionnelle dans les sites classés Natura 2000 et en réponse proactive à la loi Cadre pour la Biodiversité (9 août 2016) le CRPMEM Bretagne et l'AGLIA en partenariat avec France Filière Pêche et le soutien des CDPMEM bretons, ont porté un projet visant à évaluer et hiérarchiser les interactions des engins de pêche, et notamment la drague, sur

le maërl. Le programme DiagnostiC des Iteractions engins / habitas : exemple Dragues maERI (DECIDER) a donc été lancé en 2015 afin de concilier activité de pêche et objectifs environnementaux.

DECIDER a comme volonté première d'intégrer au coeur du projet les pêcheurs afin qu'ils puissent être proactifs et proposer des techniques de travail adaptées et en cohérence avec les objectifs des sites Natura 2000. La pêche à la drague concerne en Bretagne plus de 300 navires et plus de 600 marins. Le poids économique de cette pêcherie pour les professionnels rend difficile la mise en place de mesures restrictives.

Afin d'améliorer les connaissances de l'impact de cette activité sur le maërl, DECIDER a défini des trois sites pilotes (Belle-île, Les Glénan et la rade de Brest) où, pour chacun desquels, plusieurs phases opérationnelles ont été mises en oeuvre :

- 1 Caractérisation des pêcheries utilisant des dragues et du maërl.
- Evaluation des interactions

immédiates des différents types de dragues.

- 3 Identification et analyse critique des mesures de gestion possibles.
- 4 Capitalisation du retour sur expérience.

Dans le finistère, la rade de Brest et les Glénan sont des sites pilotes du projet. Les coquilliers ont participé aux

A l'issue de ce projet, les propositions de mesures de gestion possibles seront co-construites avec les professionnels.



# Cre

# Parc Naturel

Création de la charte «pêcheur partenaire»



La charte "pêcheur partenaire" pour qui ? Pour les pêcheurs professionnels qui travaillent plus de 70% du temps au moins six mois de l'année consécutifs dans la zone du Parc Naturel Marin d'Iroise.

la charte "pêcheur partenaire" c'est quoi ? C'est un accord volontaire, d'une durée de trois ans, passé entre l'armateur du navire, le CDPMEM29 et le Parc marin. Cette charte engage le pêcheur signataire en faveur de bonnes pratiques, en contrepartie, celui-ci bénéficie d'une communication positive autour de son action menée. professionnel prend en charge deux mesures obligatoires

minimum (les embarquements à des fins d'observations scientifiques et le ramassage des déchets) et s'il le souhaite des mesures facultatives (marquage des homards, lutte anti-pollution, interaction pêche professionnelle - espèces protégées, géolocalisation afin de connaître le niveau de dépendance des navires de pêche au PNMI).

Mise en place fin avril 2017, les premiers retours quant à cette publicité ont été très positifs pour les pêcheurs durant la période estivale.

Ca engage à quoi exactement ? Le pêcheur



Pécheurs d'Iroise, mémoire des métiers de la mer, Parc Naturel Marin d'Iroise, Ed. Ouest-France. Crédit photo : Nedjma Berder

# Sortie du livre «Pêcheurs d'Iroise»

Fruit d'une collaboration entre le PNMI et le CDPMEM 29, il aura fallu deux ans pour recueillir la quarantaine de témoignages de pêcheurs professionnels qui exercent dans le périmètre du Parc. Des portraits bruts et touchants du photographe Nedjma Berder viennent illustrer les mots et les paroles qui se détachent au fil des pages. Sorti aux Editions Ouest France dans la catégorie Beau Livre, cet ouvrage retrace le quotidien et les souvenirs des pêcheurs en mer d'Iroise. Des parcours de vie de femmes et d'hommes parfois de familles qui se croisent et se rencontrent sur l'étendue bleue iroise. A découvrir absolument.

# Lutte anti-pollution : entrainement grandeur nature

Le 27 juin 2017, un exercice anti-pollution par hydrocarbure au large de Lanildut a été réalisé grâce au concours du CDPMEM29 et du PNMI et à la demande des pêcheurs eux-mêmes. Quatre navires de pêche professionnelle se sont exercés en condition réelle sous le regard avisé du CEPPOL (le centre d'expertise de lutte antipollution de la Marine nationale). L'objectif : déployer des chaluts capables de récolter les hydrocarbures (pour l'exercice, de l'écorce de riz entièrement biodégradable !). Au terme de cette formation, les pêcheurs ayant participé à l'exercice deviennent aptes à être mobilisés en cas de pollution accidentelle.



# Marin d'Iroise

## Echange et partage d'expérience entre pêcheurs des Parcs marins

En septembre 2017, une délégation de pêcheurs professionnels du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est venue observer et s'imprégner des usages et pratiques des pêcheurs du PNMI. Cette visite leur a permis de comprendre le fonctionnement d'un Parc Naturel Marin et d'avoir un aperçu des actions thématiques menées (suivi des ressources halieutiques, valorisation de l'activité) avec les professionnels de la pêche.



En 2013 la société Olmix décide de valoriser et de transformer les algues vertes vivantes à des fins agroalimentaires médicales, OU les notamment pour animaux d'élevage. Les algues vertes vivantes convoitées par Olmix se situent dans le rideau d'eau sur des grèves étendues.

Les plages de la baie de Douarnenez fournissent un terrain propice pour le ramassage industriel de ces algues, effectué à l'aide d'une machine spéciale de type tracteur. Cependant, le rideau d'eau de ces mêmes plages constitue des nourricières pour les poissons plats et présentent des zones de pêche favorables pour les telliniers.

En avril 2017, suite à une consultation de représentants, le CDPMEM29 a

donc transmis un avis favorable au ramassage d'alques vertes à l'intérieur du rideau d'eau, sous réserve que cette activité soit encadrée.

De plus, le stock de telline connaît un problème de recrutement et de mortalité, dans ces conditions, le ramassage d'algues industriel pourrait mettre en péril l'activité économique déjà fragilisée des telliniers.

Le CDPMEM29 a donc proposé de :

- Retirer la plage de Trezmalouen de l'arrêté.
- Autoriser la circulation uniquement 2 heures avant et 2 heures après la pleine mer.

- Délimiter des périmètres pour la plage de Sainte Anne et du Ris
- -Effectuer un suivi régulier sur les larves de tellines entre juin et août les jours d'intervention car pendant cette période, les larves se mélangent aux algues vertes et pourraient être aspirées lors du ramassage.
- Evaluer l'impact que peut avoir la machine sur la ressource de poissons





# Sécurité, formation

## Réforme de la formation professionnelle

La réforme de la formation professionnelle maritime mise en place progressivement depuis le 1er Septembre 2015 est entrée en vigueur le 1er septembre 2016. Cette réforme s'articule autour de plusieurs axes de travail notamment à travers une formation médicale et une formation de sécurité minimale obligatoire.

#### Renforcer la sécurité des marins à bord

La formation à la sécurité et la formation médicale se traduisent par la validation de plusieurs modules tels que le CFBS (certificat de base à la sécurité), valables pour tous les titres de pêche.

Concernant la formation médicale, les patrons ont jusqu'au 31 décembre 2017 (par voie dérogatoire) pour réaliser leur formation MEDICAL I qui comprend:

**UV-PSC1** (Premiers Secours Civiques niveau 1). Cette formation peut être dispensée par n'importe quel centre de formation ou organisme agréé (sapeur pompier, SNSM, etc.).

**UV-HPR** (Hygiène et Prévention des Risques) comprend trois modules :

HPR 1 : prévention des risques professionnels maritimes

HPR 2 : hygiène individuelle et collective, prévention du tabagisme, de l'alcoolisme et de la consommation de drogue à bord.

HPR 3 : prévention des risques spécifiques de chaleur, (coup hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux, etc.).

**UV-AMMCT-1** (Aide Médicale en Mer et Communications Télémédicales) est une formation aux procédures d'aide médicale et de consultation télé-médicale d'urgence, à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux à bord, à la préparation d'évacuation sanitaire.



Crédit photo : Bruno Rouault, CEFCM de Concarneau

Le patron ou le responsable désigné pour l'exercice des soins à bord doit impérativement valider cette formation avant le 1er janvier 2018 sous peine de ne plus pouvoir embarquer. L'Enseignement Medical renouveler tous les 5 ans.

Le CDPMEM29 a facilité l'accès à cette formation en mettant en place des sessions aux ports de Roscoff et d'Audierne. Une partie de ces formations a également pu être prise en charge grâce aux cotisations des professionnels de la pêche et reversées par l'Agefos PME.

#### **Formation CRO**

L'arrêté du 08 février 2016 relatif au STWC 75 indique l'obligation pour le patron de pêche d'obtenir le certificat restreint d'opérateur. Le CDPMEM29 a facilité l'accès à cette formation de 35 heures en ouvrant des sessions au CEFCM de concarneau et en permettant aux marins de dormir sur place.

### **PSCI** obligatoire pour les marins embarqués

A partir du 8 juillet 2018, l'obtention du PSCI (premiers secours civiques) est obligatoire pour tous les marins.

# & Social

#### Journée sécurité en mer

A l'occasion du Défis des ports de pêche à Lesconil, la Caisse d'entraide aux familles de marins péris en merdu Finistère, le Comité Départemental des Pêches, la SNSM et le lycée maritime du Guilvinec ont organisé une journée sécurité. Au programme : démonstration d'un sauvetage en mer par les élèves du lycée maritime professionnel du Guilvinec et conférences (sécurité incendi, sauvetage en mer, radio-télécommunications).



## CACHIN: Un nouveau président pour le Finistère

Le 06 octobre a eu lieu l'Assemblée générale de la Caisse de garantie contre les intempéries Ouest Bretagne. A cette occasion des élections ont été organisées pour désigner un nouveau président et un nouveau bureau. Bruno Claquin, patron pêcheur à Douarnenez, succède donc à Philippe Duval qui vient de prendre sa

## Guichet à l'installation, un outil pour faciliter ses démarches

Afin de faciliter l'installation des nouvelles entreprises de pêche, le CDPMEM29 travaille sur la création d'un guichet unique qui rassemble plusieurs acteurs tels que les banques, les groupements de gestion et de comptabilité de la pêche, les Chambres de Commerce (CCI) et les Affaires Maritimes. Ce dispositif permettra

d'informer et d'orienter les pêcheurs qui souhaitent créer leur entreprise. Le guichet d'aide à l'installation sera géré par le CDPMEM29 dont le rôle sera de mettre l'entrepreneur en relation avec les différents interlocuteurs.





# Informer les jeunes aujourd'hui pour former les marins de demain

Le CDPMEM29 s'est rendu dans plusieurs salons et forum de l'emploi comme l'AJE (Cornouailles à coeur), les Olympiades des métiers et la semaine de l'emploi maritime, afin de promouvoir et de faire connaître les formations et les différents métiers du secteur de la pêche.

Le CDPMEM29 participe également à de nombreux événements festivaliers tout au long de l'année afin de faire connaitre au grand public les métiers et les produits de la pêche locale.





22 avenue du Rouillen 29500 ERGUE-GABERIC - FRANCE www.comitedespeches-finistere.fr/ Standard : +33 (0)2 98 10 58 09

Rapport d'activités du Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Finistère 2017, janvier 2018. Directrice de publication : Solenne Leguennec. Rédaction et mise en page : Mathilde Fresnais. Crédits photos : CDPMEM29, Soizic Cuisinier (P.3, 12), Aglia / Bio-Littoral (P. 13), Bruno Rouault, CEFCM de Concarneau (P. 16).